



Refuser une rupture conventionnelle

Par **perete**, le **17/10/2009** à **22:57**

Bonjour,

Mon employeur m'avait proposé en janvier 2009 une rupture conventionnelle.

A l'époque j'avais refusé.

Depuis j'ai reçu 3 avertissements me reprochant des fautes non fondées. j'ai par ailleurs répondu point par point à ces avertissements par LRAR en apportant par a + b que les reproches invoqués ne valaient rien.

Mon employeur me relance à nouveau avec sa rupture conventionnelle.

J'aime mon travail et mes clients sont contents de moi. J'ai besoin de mon salaire. Je ne vois pas pourquoi j'accepterais sa proposition.

Qu'en pensez-vous ?

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **18/10/2009** à **08:25**

bonjour,

a priori.. il a décidé de se "débarrasser" de vous !!

si vous avez la force et l'énergie pour supporter ses agissements et finir peut être aux prud'hommes avec un licenciement non justifié ... refusez la rupture...

difficile de vous conseiller....

vous aimez votre travail et vos clients... mais le patron.. malheureusement ce n'est pas vous !

et contre un patron qui cherche la petite bête.... il faut un sacré moral...

bonne chance

Par **rachel**, le **27/11/2009** à **20:12**

C'est ce que je veux dénoncer dans mon mémoire (je suis étudiante en 4ème année de droit) ! la loi du 25 juin 2008 a offert aux employeurs une rupture expresse des CDI facilitée et dispensée de tout motif!! Et les salariés qui refusent ont droit à accusations, chantage, ... !! Alors il faut avoir le courage de supporter!!!

Ou en êtes vous aujourd'hui?

Courage!

Par **perete**, le **27/11/2009** à **22:15**

Bonsoir,

J'ai, depuis, répondu par courrier LRAR en confirmant mon refus de sa proposition de rupture conventionnelle en rappelant l'historique ...

Depuis calme plat ...

Espérons que cela va durer ...

Par **rachel**, le **28/11/2009** à **13:37**

oui ! espérons !!